



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025_185
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joëli MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Marie RECALDE à Cécile SAINT-MARC, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et à l'Administration générale, rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

I - CREATION DE POSTES

◆ L'évolution organisationnelle au service guichet unique

Afin de répondre aux sollicitations croissantes du service dans les activités qu'il porte, et plus précisément en matière d'état civil, il est proposé la création d'un poste permanent à temps complet de chargé de la relation à l'usager doté d'une délégation d'officier d'état civil. Cette création sera compensée par la suppression d'un poste au sein dudit service suite au départ en retraite en 2026 d'un agent occupant la fonction.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Cadre de vie	Relation usagers et citoyenneté – service Guichet unique	Nouvelle situation : Chargé de la relation à l'usager et mairies annexes – officier d'état civil F/H	Administrative	Adjoint administratif	C	1

II – SUPPRESSION DE POSTES

Il est proposé de supprimer les postes permanents et non permanents du tableau des effectifs ci-dessous énoncé, au motif de :

- fin de contrat de projet jeunesse, poste initialement créé par délibération n° 2024-025 du 8 avril 2025
- fin de contrat de projet fond d'innovation petite enfance, poste initialement créé par délibération n° 2024-004 du 12 février 2024
- fermeture de classes
- mise à jour d'une situation individuelle consécutivement au départ en retraite d'un agent en situation d'inaptitude totale et définitive et dont le remplacement a été opéré
- fermeture de postes de direction vacants suite à mutation et retraite des agents occupant les fonctions

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Jeunesse réussite éducative parentalité	Informateur jeunesse F/H (<i>contrat de projet</i>)	Animation	Adjoint d'animation	C	1
	Petite enfance	Educateur de jeunes enfants F/H (<i>contrat de projet</i>)		Educateur Jeunes enfants	A	1
	Enfance Education – service Education	ATSEM F/H (<i>fermeture de classes</i>)			C	3
		Agent d'entretien écoles/CLSH F/H (<i>retraite</i>)	Technique	Adjoint technique	C	1

	Action solidaire et sociale – service insertion mal logement	Directeur délégué aux parcours d'insertion et au mal logement F/H (vacance de poste)	Administrative	Attaché	A	1
Direction Générale des Services	Projet développement RH	Directeur de projet développement RH (vacance de poste)	Administrative	Attaché	A	1

III - MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DE POSTES PERMANENTS

Compte-tenu des difficultés de recrutement sur certains métiers en tension ou aux caractéristiques très techniques, et des candidats reçus et recrutés, il est proposé de modifier les conditions d'emploi du poste permanent du tableau des effectifs ci-dessous énoncé.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Cabinet du Maire	Commerce et événementiels de proximité	Coordinateur des interventions événementielles F/H	Technique	Technicien	B	1

Ce poste à temps complet du cadre d'emploi et catégorie susvisés, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi susvisé à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Démocratie participative en date du 4 décembre 2025

ENTENDU le rapport de présentation,

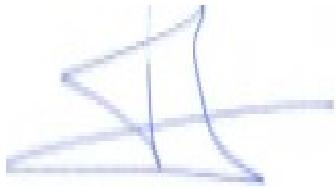
CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter les créations, suppressions et modifications des postes au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emploi tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 15 décembre 2025



Bastien RIVIERES
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.